



PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2023

Après convocation dans les conditions prévues par les statuts, les membres de l'Association des SESSAD et DPMO d'OCCITANIE se sont réunis en assemblée générale le 7 juin 2023 à 16 h 30 à Carcassonne à la Maison des Collectivités

Etaient présents ou représentés 21 adhérents de l'Association sur un total de 60 SESSAD/DPMO, associations ou personnes à jour de leur cotisation en 2023, pour un total de 12 participants.

Il a été établi une feuille de présence annexée au présent document.

L'assemblée est présidée par Fabien ROGER, en qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Marie Claire BERGUES, secrétaire de l'Association.

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, d'activité et financier 2022
- Approbation des comptes
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Transfert du siège social
- Perspectives 2023 et 2024

Lecture est faite des différents rapports puis le débat s'ouvre entre les participants. Un échange de vues intervient.

Le Président constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole, il est procédé au vote des différentes résolutions de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activité, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2022, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Il est donné quitus de leur gestion aux membres du Bureau/Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Comme posé dans les statuts, le Conseil d'Administration est composé de 7 à 18 membres choisis exclusivement parmi les adhérents de l'Association. Les administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans.

Après rappel par le Président

Que le membre suivant du Conseil d'administration est démissionnaire :

- ✓ Nathalie GUILHAUMOU, vice-présidente

Qu'ont répondu favorablement à l'appel à candidature :

- ✓ Anne GARAIX, directrice IEM/SESSAD Les Babissous, EMAS, PCPE, UEEP (12)
- ✓ Muriel ZANARDO-BENECH, directrice d'Unité de Gestion et d'Intervention Sociale SESSAD/IME Les Hirondelles (32)

Après qu'il a été procédé au vote, sont déclarées régulièrement élues :

- ✓ Anne GARAIX
- ✓ Nathalie GUILHAUMOU
- ✓ Muriel ZANARDO-BENECH

A ce jour, le Conseil d'Administration est donc composé de 12 membres.

QUATRIÈME RESOLUTION

La question du transfert du siège social est abordée et comme indiqué dans les statuts : « *Le siège social est fixé au 74 rue Micheline Ostermeyer 34500 BEZIERS. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du Conseil d'Administration. La décision en sera ratifiée par l'Assemblée Générale.* ».

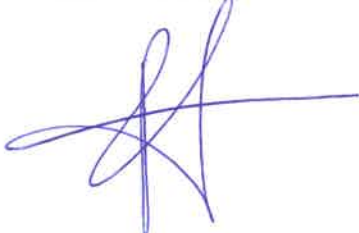
En réunion du conseil d'administration, le 16 janvier 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 20 rue des Frères Lumière 34830 JACOU.

Cette décision est ratifiée par l'Assemblée Générale.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire.

Le président
Fabien ROGER



La secrétaire
Marie Claire BERGUES

